

LA LETTRE D'INFORMATIONS 2.2022



Mai 2022

Contacts secrétariat :

-4 Route de Saint Ambroix

30430 ST JEAN DE MARUEJOLS

-06 31 36 95 96

(utiliser les messageries pour avoir une réponse)

-gdsa30@gmail.com

Chère ou cher collègue apiculteur,

J'ai le plaisir de vous adresser votre Lettre d'Infos 2.2022 ... Quelques informations utiles (j'espère) :

Notez bien que votre cotisation 2022 et votre demande de médicament sont enregistrées.

Toute demande complémentaire de produits au même tarif, suite à une augmentation de votre cheptel, doit nous être adressé **avant le 31 Mai**, avec le paiement et le **récépissé de votre déclaration de rucher 2022 modifiée**.

Votre engagement auprès de notre structure sanitaire vous permet de mieux protéger votre cheptel, d'accéder aux Informations sanitaires et administratives, de bénéficier d'un accompagnement pour les démarches règlementaires, de participer collectivement (Plan Sanitaire d'Elevage) à la lutte contre Varroa et autres menaces ou maladies sur les abeilles, d'accéder à des tarifs préférentiels pour l'achat des produits anti-varroas et pour l'abonnement à la revue « La Santé de l'Abeille, de bénéficier de conseils et si besoin d'une assistance sanitaire, de participer au Réseau de Lutte contre le Frelon Asiatique ...

Votre soutien est précieux ; il nous permet de gérer les différents points précédents, et de maintenir votre représentation dans les Organisations Régionale (Section Apicole OVS) et Nationale (FNOSAD).

Retour sur l'AG 2022 : Nous sommes revenus à une situation (presque) normale d'organisation en présentiel au Pôle Culturel de Rochebelle à ALES. La réunion a connu une belle fréquentation ; les échanges ont été fructueux et enrichissants, donnant une bonne assise aux actions à engager. La « restauration solidaire » a été un moment fort de convivialité, avec un accueil simple et généreux. Sébastien HOFFMANN, notre Vétérinaire Conseil, a présenté une conférence sur les Intrants de la ruche.

Le Conseil d'Administration s'est étayé de nouveaux membres : Chloë GATHELIER, Agnès REVERGER, Patrice COLENSON, élus pour trois ans.

La « Déclaration annuelle de Détention et d'Emplacement de rucher » :

La déclaration en ligne ne pose plus trop de problème maintenant. Doit-on encore rappeler qu'elle doit être réalisée systématiquement entre le 1^{er} Septembre et le 31 Décembre de chaque année (Période obligatoire) et peut-être renouvelée à tout moment le reste de l'année, lors de changements notables dans son élevage ?

Le récépissé de cette déclaration, ou de sa mise à jour, doit accompagner toute demande d'adhésion au GDSA 30.

Réseau de Lutte contre le Frelon Asiatique, Vespa Vélutina - Piégeage de printemps 2022 :

La saison de piégeage des fondatrices est bien lancé, les informations ont été données, l'accompagnement et les retours de bilans sont maintenant bien en place (contact sur gdsa30.piegeagefa@gmail.com). Il est toutefois regrettable de ne pas enregistrer plus de retours de piégeage. Les apiculteurs n'aurait-ils pas compris que c'est actuellement le moyen le plus efficace de lutter contre la prolifération de FA ?

Sans données suffisantes aucune étude d'impact et orientation d'actions ne sont possibles.

Visite des Techniciens Sanitaires Apicoles (TSA) :

Dans le cadre du Plan Sanitaire d'Elevage, vous êtes visité si possible tous les cinq ans ; Votre participation minimale à la vie du GDSA est d'accueillir favorablement le collègue TSA qui vous rend visite. Les TSA ont une formation sanitaire qui leur permet de faire un premier diagnostic en cas de maladie et de vous conseiller dans vos pratiques sanitaires ; c'est une **visite conseil**. La relation qui s'établit est toujours cordiale et fructueuse.

Le bureau du GDSA vous remercie d'avance pour l'accueil amical que vous réserverez au TSA chargé de faire cette visite. L'appel à candidature à la formation de TSA est toujours d'actualité pour un stage à l'automne 2022.

RAPPEL : SUIVI DE L'INFESTATION EN VARROAS ET DE L'EFFICACITE DE TRAITEMENT

Quelques conseils et repères sur la saison :

Le couvain de mâle est préféré par la fondatrice varroa pour sa reproduction. En effet, la durée plus importante du développement « sous opercule » du faux bourdon lui permet de produire une fille de plus.

En plus d'être vecteur du virus des ailes déformées (DWV), il a été prouvé que le varroa est un hôte pour la multiplication du virus.

Aucune colonie n'est exempte de varroa, car la ré-infestation est permanente.

1- ESTIMATION PAR COMPTAGE DES CHUTES NATURELLES

Aucun traitement (avec AMM bien entendu) ne permet d'atteindre 100 % d'efficacité. Afin d'évaluer la situation, après le traitement de fin de saison par exemple, il est utile de réaliser des comptages. La méthode de comptage la plus aisée est la « chute naturelle » : on compte les varroas tombés naturellement (sans traitement) à travers le plancher.

En fonction de la taille du rucher, le nombre minimum de ruches sur lesquelles on réalise un comptage est défini statistiquement :

Taille du rucher	Nombre de ruches testées
< 5 ruches	toutes
6 à 20 ruches	5 à 8 ruches
> 20 ruches	Au moins 8 ruches

Un lange graissé reçoit les varroas chutés. Il faut observer les chutes sur au moins 15 jours.

NDLR : On ne compte que les varroas matures, c'est-à-dire colorés en brun foncé. L'idéal est de totaliser les chutes grâce à plusieurs comptages intermédiaires (plus facile à compter s'il y a peu de salissures, moins de chance que le lange soit utilisé par les fourmis comme « garde-manger »). Pour les planchers aérés en plastique, il faut appliquer un coefficient multiplicateur, car les « pleins » occupent une surface significative, où les salissures dont les varroas morts sont nettoyés par les abeilles (NDLR) et où un varroa encore actif peut se raccrocher à une abeille. En cas d'utilisation de ces planchers, multiplier le total des chutes sur le tiroir de fond par 1,3, afin de pouvoir comparer aux seuils exprimés pour un plancher totalement grillagé en mailles métalliques.

Le comptage des chutes naturelles totales par ruche est divisé par la durée du comptage en jours.

Le seuil critique, à partir duquel une action complémentaire est nécessaire, est défini en fonction des saisons :

Saison	Chute journalière de varroa par ruche déclenchant un traitement
Fin de saison	> 1 par jour
Printemps	> 6 par jour
Début d'été	> 10 par jour
Fin d'été	> 16 par jour

Malgré le traitement principal de fin d'été avec des médicaments AMM, le contrôle d'efficacité est nécessaire. Imaginons une très forte infestation avant traitement de 2'000 varroas, qui est envisageable et décrit comme atteignable dans les études. Malgré une efficacité du traitement à 95 %, il subsiste 100 varroas résiduels. Or les études actuelles définissent le seuil d'infestation théorique en sortie d'hiver, pour ne pas subir d'atteintes dommageables avant le traitement principal de la saison suivante : il est de 50 varroas.

NDLR : Cette infestation n'est pas vérifiable en pratique. On note toutefois qu'elle est faible. Mais les apiculteurs qui ont déjà réalisé des comptages de chute naturelle savent que les chutes totales sur 15 jours peuvent largement dépasser 50. D'où le bienfondé de ce seuil de 1 varroa par jour (rappel : en fin de saison).

Tout dépassement du seuil critique devrait donner lieu à une planification de traitement complémentaire : dégouttement ou pulvérisation d'APIBIOXAL (à base d'acide oxalique) en l'absence de couvain, en principe aux alentours des fêtes de fin d'année, suppression de couvain de mâle, création d'essaims.